

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2015



1 – Local médecin – infirmières

Choix des entreprises

Se basant sur l'analyse détaillée des offres remises réalisée par le Maître d'œuvre, Sté BOITTE, M. le Maire propose au Conseil Municipal de choisir les entreprises ayant fait la meilleure proposition :

1. Lot n° 1 – Démolition, Maçonnerie, Revêtements de Sols : Entreprise ROBIN FROT
2. Lot n° 2 – Charpente bois, Couverture, Bardage bois : Entreprise RAPAUD DOSQUE
3. Lot n° 3 – Menuiserie bois , Aluminium – Serrurerie : Entreprise RAPAUD DOSQUE
4. Lot n° 4 – Plâtrerie- Isolation – Faïences : Entreprise RIVL
5. Lot n° 5 – Electricité – Eclairage de sécurité- Chauffage-Alarme : Entreprise ELEC SERVICES CENTRE
6. Lot n° 6 – Sanitaires – Plomberie : Entreprise IODE
7. Lot n° 7 – Peintures : Entreprise FRESCHI

Monsieur Thomas CORRALES fait remarquer que le montant des offres retenues est inférieur à l'estimation faite par le Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal approuve le choix des entreprises proposées.

En complément des travaux d'aménagement du local lui même, l'accueil du médecin conduit à prévoir une enveloppe financière pour les équipements du cabinet et pour les travaux nécessaires dans le logement rue de l'Eglise où il habitera quelques temps.

Demande de DETR

Le projet d'aménagement du local Médecin et Infirmières a fait l'objet d'une demande d'aide au titre des fonds DETR. Cette demande a été prise en considération par la Préfecture de Loir et Cher

2 – Panneau de Ville

Le dossier d'urbanisme a été complété et adressé à l'Architecte des Bâtiments de France qui a donné son accord.

3 – Réunion Publique

La réunion publique prévue à la Salle des Fêtes le vendredi 6 novembre 2015 à 18h30 sera basée sur une présentation de chacun des conseillers municipaux, une présentation de tous les travaux réalisés ces 12 derniers mois, un rappel des travaux et projets significatifs prévus, une information sur l'évolution des finances communales et une longue partie question/réponses.